

Présidence de Mme Marlène Voutat, présidente

Membres absents excusés : Mme Caroline Alvarez ; Mme Eliane Aubert ; M. Xavier Company ; Mme Thérèse de Meuron ; M. Romain Felli ; Mme Line Golestani Droël ; Mme Claude Nicole Grin ; Mme Latha Heiniger ; M. Alain Hubler ; M. Sébastien Kessler ; Mme Françoise Longchamp ; M. André Mach ; M. Axel Marion ; M. Pedro Martin ; Mme Anita Messere ; Mme Sophie Michaud Gigon ; M. Pierre Oberson ; Mme Graziella Schaller ; M. Gianni John Schneider ; Mme Thanh-My Tran-Nhu ; Mme Diane Wild.

Membres absents non excusés : M. Mathieu Maillard ; M. David Raedler ; M. Nicolas Tripet

Membres présents	75
Membres absents excusés	21
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	99

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Election
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de Mme Caroline Alvarez, démissionnaire.

M. Vincent Brayer, au nom du groupe socialiste, propose la candidature de M. Gianfranco Gazzola.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, M. Gianfranco Gazzola. comme membre suppléant de la Commission permanente des pétitions.

La présidente

Salue la présence des membres de la Municipalité de Berne, ainsi que du secrétaire municipal et de son adjoint.

**Pétition
Dépôt**

d'Antoine Thalmann (168 signature) et consorts « *La publicité nuit à notre climat* ».

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Lettre

de la Municipalité (du 26 avril 2018) demandant l'urgence pour le 08.05.2018 pour les points :

- R 96 – **Préavis N° 2017/56** : – Dispositif communal mise en oeuvre mesures liées à protection données personnelles – Réponse aux postulats de Hildbrand Pierre-Antoine et consorts.

- R 92 – **Préavis N° 2017/57** : – Requalification de la route de Berne (RC 601). Tronçon compris entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet.
- R 89 – **Préavis N° 2018/02** : – Plan partiel d'affectation Prélaz II, terrains compris entre l'avenue de Morges, l'avenue de la Confrérie, limites sud et est de la parcelle 869, limite est de la parcelle 870, chemin de Renens et PPA légalisé 681 du 31 janvier 1997 – abrogation PPA 711 – inscription de la servitude sur la parcelle 832.
- R 97 – **Préavis N° 2018/05** : – Transfert d'un site de déchiquetage de bois en plaquettes forestières en forêt pour maintenir l'alimentation de l'usine de valorisation énergétique TRIDEL S.A. en combustible local.

**Communications
municipales**

- 19 avril 2018 : Réponse à la résolution de Mme Alice Genoud du 13 février 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Alice Genoud et consorts : « le LEB enterré, que deviendra l'avenue d'Echallens ? »
- 19 avril 2018 : Réponse à la question de M. Alain Hubler, déposée le 22 mars 2018 « A propos de la mise en valeur des restaurants lausannois »
- 26 avril 2018 : Réponse à la pétition de M. Benjamin Dwir et consorts, relative aux modifications de trafic projetées par la Municipalité au chemin de la Fauvette et à l'avenue de l'Esplanade
- 3 mai 2018 : Résolution de M. Valéry Beaud et résolution de M. Jean-Michel Dolivo du 9 mai 2017 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts « L'ISOS et les articles du RGPA utilisés par la CDAP pour annuler un permis de construire délivré par la Municipalité, une bonne nouvelle pour le patrimoine bâti lausannois ? »
- 3 mai 2018 : Report du projet Lavey+

**Question écrite
Dépôt**

de M. Bertrand Picard (PLR) quant à la production d'un nouveau logo pour la ville. Sa nécessité ? Son coût ?

**Question écrite
Dépôt**

de M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : « Une machine venue d'ailleurs pour une transplantation peu ordinaire aux Plaines du Loup »

**Postulat
Dépôt**

De Mme Eliane Aubert (PLR) et consorts « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage »

**Postulat
Dépôt**

de Johann Dupuis (EàG) et consorts « Pour un fonds d'assainissement et d'indemnisation en matière de bruit routier »

Postulat <i>Dépôt</i>	d'Anne-Françoise Decollogny (Soc.) et consorts « A 30 km/heure à toute vitesse ! » <hr/>
Postulat <i>Dépôt</i>	de Henri Klunge (PLR) « <i>Lausanne en marche</i> » <hr/>
Interpellation <i>Dépôt</i>	de Sophie Michaud Gigon (Les Verts) et consorts : « <i>INEOS et les charges financières et d'image pour la Ville</i> » L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à l'unanimité par le Bureau légal du Conseil communal. <hr/>
Interpellation <i>Dépôt</i>	d'Ilias Panchard (Les Verts) : « <i>Arrivée de la 5G : anticiper l'augmentation des ondes ?</i> » <hr/>
Interpellation <i>Dépôt</i>	de Florence Bettschart Narbel (PLR) : « <i>Travaux d'immeubles stoppés depuis longtemps : la Ville ne peut-elle rien faire ?</i> » <hr/>
Questions orales	
I.	M. Yvan Salzmann (soc.) ; M. Oscar Tosato, directeur de Sports et Cohésion sociale
II.	M. Benoît Gaillard (soc.) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie.
III.	M. Pierre Conscience (EàG) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie
IV.	M. Vincent Mottier (EàG) ; M. Grégoire Junod, syndic
V.	Mme Sara Soto (Les Verts) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, Environnement et Architecture
VI.	M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité.
VII.	M. Daniel Dubas (Les Verts) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, Environnement et Architecture.
VIII.	M. Fabrice Moscheni (UDC) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels
IX.	M. Philipp Stauber (PLC) ; M. Grégoire Junod, syndic. <hr/>

Rapport s/Rapport-préavis N° 2017/56

Dispositif communal de mise en œuvre des mesures liées à la protection des données personnelles – Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques » – Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un accès libre aux données informatiques publiques »

Rapporteur : M. Henri Klunge (PLR)

Discussion

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) ; Mme Karine Roch (Les Verts) ; M. Louis Dana (Soc.) ; Mme Florence Bettschart Narbel (PLR) ; M. Fabrice Moscheni (UDC) ; M. Claude Calame (EàG) ; M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, Environnement et Architecture.

Vote s/concl. n° 1

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** la conclusion n° 1 de la commission.

Vote s/concl. n° 2

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** la conclusion n° 2 de la commission.

Ce faisant, le Conseil **décide** :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour la désignation d'une ou d'un délégué(e) aux données informatiques » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un accès libre aux données informatiques publiques ».

Rapport s/Préavis N° 2017/57

Requalification de la route de Berne (RC 601) - Tronçon compris entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet

Rapporteuse : Mme Véronique Beetschen (Les Verts)

Discussion

M. Carrel (PLR) ; M. Alix-Olivier Briod (PLR) ; M. Musa Kamenica (Soc.) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) qui dépose un amendement ; M. Johann Dupuis (EàG) ; M. Valentin Christe (PLC) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Nicola Di Giulio (PLC) ; Mme Karine Roch (Les Verts) ; M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) ; M. Cédric Fracheboud (PLC) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité.

Amendement Gaudard (dépôt)

« conclusion n° 7 (nouvelle) : La Ville prendra toutes dispositions utiles (chicanes, ralentisseurs), afin que la requalification de la Rte de Berne n'incite pas les usagers motorisés venant de la Broye à considérer que le tracé Chalet-à-Gobet – Vers-chez-les-Blanc et Montblesson, soit un itinéraire B ou de délestage. »

Discussion s/amendement Gaudard

M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Nicola Di Giulio (PLC) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Vincent Dubas (Les Verts) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) qui modifie son amendement ; M. Vincent Vouillamoz (CPV) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) qui modifie son amendement.

Amendement
Gaudard
(modification)

« conclusion n° 7 (nouvelle) : La Ville prendra toutes dispositions ~~utiles~~ (~~chicanes, ralentisseurs~~), nécessaires afin que la requalification de la Rte de Berne n'incite pas les usagers motorisés venant de la Broye du nord à considérer que le tracé Chalet-à-Gobet – Vers-chez-les-Blanc et Montblesson, soit un itinéraire B ou de délestage. »

Vote s/amendement

Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, **adopte** l'amendement de M. Gaudard.

Vote s/conclusion

Le Conseil, par 49 oui, 21 non et 4 abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'310'000.- pour financer les travaux de requalification de la route de Berne ainsi que le réaménagement de la chaussée, afin d'améliorer la sécurité routière, la mobilité douce, la desserte des transports publics et la qualité de l'espace public ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 de chaque service à l'exception du Service de l'eau (eau potable) ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir le crédit alloué au Service de l'eau (eau potable) de CHF 1'410'000.- duquel sera déduit le montant des subventions de l'ECA estimées à CHF 90'000, sur la rubrique 331 de ce service dans l'année en fonction des dépenses réelles par un prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement 2910.2820.4;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des routes et de la mobilité, ainsi que sur la rubrique 322 pour les services de la Direction des services industriels ;
5. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées ;
6. de balancer le compte d'attente n° 6920.581.453, ouvert pour couvrir les études préliminaires, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.
7. la Ville prendra toutes dispositions nécessaires afin que la requalification de la Rte de Berne n'incite pas les usagers motorisés venant du nord à considérer que le tracé Chalet-à-Gobet – Vers-chez-les-Blanc et Montblesson, soit un itinéraire B ou de délestage.

Rapport s/Préavis
N° 2018/02

« **Plan partiel d'affectation "Prélaz II" concernant les terrains compris entre l'avenue de Morges, l'avenue de la Confrérie, les limites sud et est de la parcelle n° 869, la limite est de la parcelle n° 870, le chemin de Renens et le plan partiel d'affectation légalisé n° 681 du 31 janvier 1997 - Abrogation du plan partiel d'affectation n° 711 du 12 septembre 2003 -**

Inscription d'une servitude de passage public à pied, à vélos et autres moyens de mobilité douce en faveur de la Commune de Lausanne sur la parcelle n° 832, plan du 3 mai 2017»

Rapporteur : M. Vincent Vouillamoz (CPV)

<i>Discussion</i>	Mme Alice Genoud (Les Verts) ; M. Gianfranco Gazzola (Soc.) ; M. Maurice Calame (PLR) ; M. Pierre Conscience (EàG) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Grégoire Junod, syndic.
<i>Discussion s/règl.</i>	La parole n'est pas demandée
<i>Vote s/conclusion</i>	<p>Le Conseil, par XX oui, YY non et ZZ abstentions, approuve les conclusions de la commission, soit décide :</p> <ol style="list-style-type: none">1. d'adopter les modifications du plan partiel d'affectation « Prélaz II » suivantes :<ul style="list-style-type: none">▪ les cotes d'altitudes de l'aire A1 passent de 470.50 m à 468.50 m, respectivement de 467.50 m à 465.50 m ;▪ le périmètre de l'aire A1 est réduit en façade ouest sous forme d'un retrait à l'angle nord-ouest de 2 m sur une longueur de 7 m ;▪ la surface de plancher déterminante maximum de l'aire A1 passe de 6'100 m² à 5'000 m² ;2. d'adopter comme fraction du Plan général d'affectation le plan partiel d'affectation « Prélaz II » concernant les terrains compris entre l'avenue de Morges, l'avenue de la Confrérie, les limites sud et est de la parcelle n° 869, la limite est de la parcelle n° 870, le chemin de Renens et le plan partiel d'affectation légalisé n° 681 du 31 janvier 1997, tel qu'amendé selon le chiffre 1 des conclusions du présent préavis ;3. d'abroger les fractions du Plan général d'affectation votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet, dont le plan partiel d'affectation n° 711 du 12 septembre 2003 ;4. de prendre acte que les oppositions déposées dans le cadre de l'enquête publique, décrites aux points 8.1 et 8.2, ont toutes été levées par leurs auteurs ;5. de donner à la Municipalité les pleins pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;6. de prendre acte de la convention telle qu'elle figure au chapitre 9 du présent préavis ;7. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;

8. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction de la culture et du développement urbain, rubrique n° 1930.0.331.0, lorsque les dépenses résultant des pleins pouvoirs mentionnés sous chiffre 5 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
9. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Rapport s/Préavis
N° 2018/05

Transfert d'un site de déchetage de bois en plaquettes forestières en forêt pour maintenir l'alimentation de l'usine de valorisation énergétique TRIDEL S.A. en combustible local

Rapporteur : M. Mathieu Maillard (PLR)

[Remplacé à la tribune par : M. Matthieu Carrel (PLR)]

Discussion

M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Henri Klunge (PLR) ; Mme Anne Berguerand (Les Verts) ; M. Johan Pain (EàG) ; M. Vincent Brayer (Soc.) ; M. Vincent Vouillamoz (CPV) ; M. Philipp Stauber (PLC).

Vote s/conclusion

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 600'000.- pour le transfert d'un site de déchetage de bois en plaquettes forestières en forêt ;
2. de porter, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, les subventions qui pourraient être accordées ;
3. d'accepter le prélèvement sur le Fonds du développement durable pour un montant de CHF 600'000.-, diminué des subventions qui pourraient être accordées, et de porter ledit prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1.

Clôture

La séance est levée à 20 h 10.

La présidente :

Le secrétaire :

.....

.....